

Une zone de libre-échange continentale africaine inclusive : initiative Aide pour le commerce et autonomisation des femmes et des jeunes

Résumé analytique

Introduction

L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est entré en vigueur le 30 mai 2019, après le dépôt du vingt-deuxième instrument de ratification auprès de l'Union africaine. Tous les États membres de l'Union africaine, à l'exception de trois d'entre eux, ont signé l'Accord, ce qui témoigne de la volonté du continent d'approfondir l'intégration économique. Alors que les pays se préparent à la mise en œuvre de l'Accord, la Zone continentale africaine de libre-échange doit répondre à des attentes non négligeables. La modélisation effectuée par la Commission économique pour l'Afrique estime que l'augmentation de la valeur du commerce intra-africain pourrait se situer entre 15 et 25 %, la majorité des gains devant provenir du secteur industriel. Si elle se réalise, cela donnerait un élan significatif à l'industrialisation et à la transformation structurelle de l'Afrique.

La réussite de l'Accord dépend non seulement de son impact sur le commerce, mais aussi de sa capacité à faciliter cette transformation et à se répercuter sur le développement. Bien que le développement inclusif et durable soit au cœur des objectifs de l'Accord, les dispositions n'apporteront pas, à elles seules, l'inclusivité. Les pays africains sont donc en train d'élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre, ce qui est essentiel pour faire en sorte que les avantages de l'Accord soient ressentis sur le terrain. Ces stratégies fourniront également des orientations sur les déficits que l'initiative Aide pour le commerce pourrait combler, contribuant ainsi à la mise en œuvre efficace de l'Accord.

Les flux de capitaux vers l'Afrique au titre de l'aide pour le commerce restent importants

En 2017, 21,7 milliards de dollars ont été engagés au titre de l'aide pour le commerce pour l'Afrique et 15,2 milliards ont été versés au continent, montants qui représentent respectivement 37,6 % et 35,3 % du total mondial, ce qui fait de l'Afrique l'un des deux principaux bénéficiaires de l'Aide pour le commerce. Les principaux donateurs restent inchangés par rapport à 2015, le Groupe de la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Allemagne représentant ensemble 46,9 % de l'Aide pour le commerce apportée au continent. La majorité des décaissements ont été effectués sous forme de prêts (60,2 %), prêts dont la part a augmenté ces dernières années, même si les dons sont plus fréquents en Afrique que dans les autres régions. L'Aide pour le commerce constitue environ 25,5 % de l'aide publique au développement accordée à l'Afrique.

Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Est a continué d'attirer la plus grande part de l'Aide pour le commerce sur le continent, suivie de l'Afrique du Nord, puis de l'Afrique de l'Ouest. À l'exception de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale, les décaissements en faveur de la plupart des sous-régions africaines ont augmenté en 2017 par rapport à 2015. À l'échelle des pays, les principaux bénéficiaires sont les mêmes qu'en 2017, à savoir le Maroc,

le Kenya, l'Éthiopie, l'Égypte et la République-Unie de Tanzanie. Les pays africains les moins avancés ont reçu 49,3 % des flux de l'Aide pour le commerce, soit 7,1 milliards de dollars au total.

Les priorités et aspirations de diversification économique sont reflétées dans les stratégies d'aide pour le commerce

La diversification économique en Afrique est constamment entravée par de nombreux obstacles. L'Aide pour le commerce continue de jouer un rôle dans le renforcement des capacités commerciales et dans l'allègement des contraintes de capacité du côté de l'offre. Dans le même ordre d'idées, la grande majorité des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce en faveur du continent sont consacrés aux infrastructures économiques et au renforcement des capacités productives. En 2017, les décaissements destinés à ces catégories se sont élevés respectivement à 8,0 milliards de dollars (52,5 %) et 6,9 milliards (45,4 %), ce qui représente une augmentation par rapport à 2015. Dans le même temps, les décaissements destinés à la politique et à la réglementation commerciales ont diminué (ramenés à 320 millions de dollars), notamment en raison d'une réduction du financement des projets de facilitation du commerce. Les transports et l'entreposage, l'énergie et l'agriculture restent les sous-catégories les plus importantes recevant des fonds au titre de l'aide pour le commerce.

Les réponses à l'exercice conjoint OCDE-OMC de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce de 2019 indiquent que la diversification économique est largement intégrée dans les stratégies nationales de développement ou dans les stratégies commerciales des pays africains. Les progrès en termes de diversification économique ont été le plus souvent associés à la diversification des exportations, à l'industrialisation et à la transformation structurelle. En ce qui concerne les progrès de la diversification économique réalisés au niveau sectoriel, l'agriculture a été la plus fréquemment mentionnée.

Vers une zone de libre-échange continentale africaine inclusive

Dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, l'autonomisation des femmes, des jeunes et d'autres groupes défavorisés est érigée en priorité et le commerce est considéré comme une voie vers l'industrialisation et la création d'emplois. Le lien entre l'autonomisation économique et le commerce est également reconnu dans l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et réitéré dans les réponses à l'exercice de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce de 2019.

Les femmes et les jeunes sont confrontés à de nombreux obstacles pour avoir accès au commerce et pourraient être marginalisés en ce qui concerne les avantages découlant de la Zone continentale africaine de libre-échange. Les stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord ont un rôle fondamental pour déterminer où les obstacles sont disproportionnés pour les femmes et les jeunes dans l'accès aux marchés africains, et définir les mesures qui peuvent être mises en œuvre pour les surmonter.

Dans la plupart des cas, les projets menés au titre de l'initiative Aide pour le commerce ne tiennent pas compte des préoccupations des femmes et des jeunes. La majorité des projets examinés ne comptent pas l'égalité des sexes parmi leurs objectifs. Cela varie d'un secteur à l'autre, certains, comme la politique des transports et la politique commerciale, semblant presque totalement indifférents à la dimension de genre, alors que dans des

domaines prioritaires comme l'agriculture, les services financiers et les services d'aide aux entreprises, l'initiative semble contribuer à l'égalité des sexes dans le commerce. Ces insuffisances montrent qu'il est encore possible d'améliorer l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'aide au commerce sur le terrain.

Pour que la zone de libre-échange continentale africaine soit bénéfique à tous, il convient d'accroître le nombre de projets d'aide au commerce qui ciblent spécifiquement les femmes et les jeunes et d'inclure plus efficacement les préoccupations des femmes et des jeunes dans les projets d'aide au commerce dans toutes les catégories. Il est également nécessaire de mettre davantage l'accent sur les effets distributifs du commerce intra-africain au sein des nouveaux mécanismes de suivi et institutions de la Zone de libre-échange continentale africaine.
